

226C1487
FR0004045847-FS0793

8 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VOYAGEURS DU MONDE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 7 septembre 2026, le concert, composé de la société Avantage¹, des fondateurs associés d'Avantage à savoir M. Jean-François Rial, M. Alain Capestan, M. Lionel Habasque, M. Loïc Minvielle, M. Frédéric Moulin, la société Lacasadetometdecarla², la société Antoineup³, la société Remiup⁴, la société Six et Sept investissement⁵, la société Treize investissement⁶ (« **les Fondateurs** ») d'une part, des sociétés Certares Enrico S.à.r.l.⁷ et Crédit Mutuel Equity SCR⁸, du FPCI Kairos-Alpha⁹, de la société BNP Paribas Développement¹⁰ et des fonds FPS France Investissement Tourisme 2¹¹ et FPS Nov Tourisme Actions Non Cotées Assureurs – Caisse de Dépôt Relance Durable France¹² d'autre part, (ensemble, « **le Concert** »), a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 septembre 2026, le seuil de 90% du capital de la société VOYAGEURS DU MONDE et détenir 4 057 982 actions VOYAGEURS DU MONDE représentant 6 856 167 droits de vote, soit 90,40% du capital et 93,16% des droits de vote de cette société¹³, répartis comme suit :

¹ Société anonyme (sise 55 rue Sainte Anne, 75002 Paris) contrôlée par les fondateurs de la société VOYAGEURS DU MONDE, lesquels détiennent 17,32% du capital (et 51,18% des droits de vote) de la société Avantage. Le solde est principalement détenu par (i) Crédit Mutuel Equity SCR (25,87% du capital et 26,31% des droits de vote), (ii) Certares Enrico S.à.r.l. (43,93% du capital et 12,87% des droits de vote) et (iii) FPS France Investissement Tourisme 2 (BPI) (7,85% du capital et 5,19% des droits de vote). Il est précisé que la société Avantage contrôle elle-même la société VOYAGEURS DU MONDE.

² Société par actions simplifiée contrôlée par M. Jean-François Rial.

³ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Lionel Habasque.

⁴ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Lionel Habasque.

⁵ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Alain Capestan.

⁶ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Alain Capestan.

⁷ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 16 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), contrôlée par Certares Management LLC.

⁸ Société par actions simplifiée (sise 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) contrôlée par Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

⁹ Fonds Professionnel de Capital Investissement (sis 128 boulevard Raspail, 75006 Paris) représenté par sa société de gestion Crédit Mutuel Impact.

¹⁰ Société anonyme (sise 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris) contrôlée par BNP Paribas SA.

¹¹ Fonds représenté par la société de gestion Bpifrance Investissement (sise 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex), elle-même contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

¹² Fonds professionnel spécialisé (sis 28 rue Bayard, 75008 Paris) représenté par sa société de gestion Montefiore Investment.

¹³ Sur la base d'un capital composé de 4 488 726 actions représentant 7 359 955 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Avantage ¹	4 051 012	90,25	6 844 824	93,00
Les Fondateurs ²³⁴⁵⁶	5 678	0,13	11 343	0,15
Auto-détention ¹⁴	1 292	0,03	-	-
Total concert¹⁵	4 057 982	90,40	6 856 167	93,16

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VOYAGEURS DU MONDE dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par la société Avantage¹⁶.

A cette occasion, la société Avantage¹ a franchi individuellement en hausse le même seuil.

¹⁴ Auto-détention agrégée en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

¹⁵ Il est précisé que les sociétés BNP Paribas Développement, FPS Nov Tourisme Actions Non Cotées Assureurs - Caisse de Dépôts Relance Durable France, représenté par Montefiore Investment, FPCI KAIROS-ALPHA, Certares Enrico S.à.r.l., Crédit Mutuel Equity SCR et FPS France Investissement Tourisme 2, membres du concert et actionnaires de la société Avantage, ne détiennent pas directement d'actions VOYAGEURS DU MONDE.

¹⁶ Cf. D&I 226C1436 du 1^{er} septembre 2026.